



PUBLICATION D'INFORMATIONS RELEVANT DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019 SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS (SFDR) – INTRODUCTION

Le 1^{er} janvier 2023

Le Groupe BNP Paribas a pour mission de participer à une croissance responsable et durable en finançant l'économie et en conseillant ses clients dans le respect de normes éthiques strictes. La politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) du Groupe est l'une des principales composantes de cette approche. Alignée sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, elle repose sur quatre piliers (économique, social, civique et environnemental) reflétant ses défis en termes de RSE, ainsi que les réalisations concrètes de la Banque.

En 2019, le Groupe BNP Paribas a publié sa « raison d'être », élaborée sous l'égide du Comité exécutif de BNP Paribas, à partir de trois textes, fruits du travail de nombreux collaborateurs : les Convictions partagées (vision, mission), le Code de conduite et le Manifeste de l'Engagement.

De plus, le Groupe BNP Paribas a pris des engagements depuis plusieurs années en se fixant des obligations supplémentaires dans des secteurs sensibles via :

- des politiques de financement et d'investissement dans les secteurs suivants : agriculture, huile de palme, défense, énergie nucléaire, pâte à papier, charbon, exploitation minière et hydrocarbures non conventionnels (pour la liste à jour des politiques, veuillez consulter la page [Politique de financement et d'investissement](#)) ;

- une liste d'exclusion de produits et d'activités, tels que le tabac, les filets dérivants, la production de fibres d'amiante, les produits contenant des PCB (polychlorobiphényles) ou le commerce des espèces régies par la convention CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) sans autorisation nécessaire ;
- des listes de restrictions qui définissent le niveau de suivi et de contraintes appliqué aux entreprises qui ne respectent pas intégralement les exigences RSE du Groupe ;
- Dans la lignée des ODD des Nations unies, le Groupe participe activement à la conception et à la mise en œuvre de solutions sociales et environnementales à long terme dans le cadre des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et des Principes pour une banque responsable (PRB).